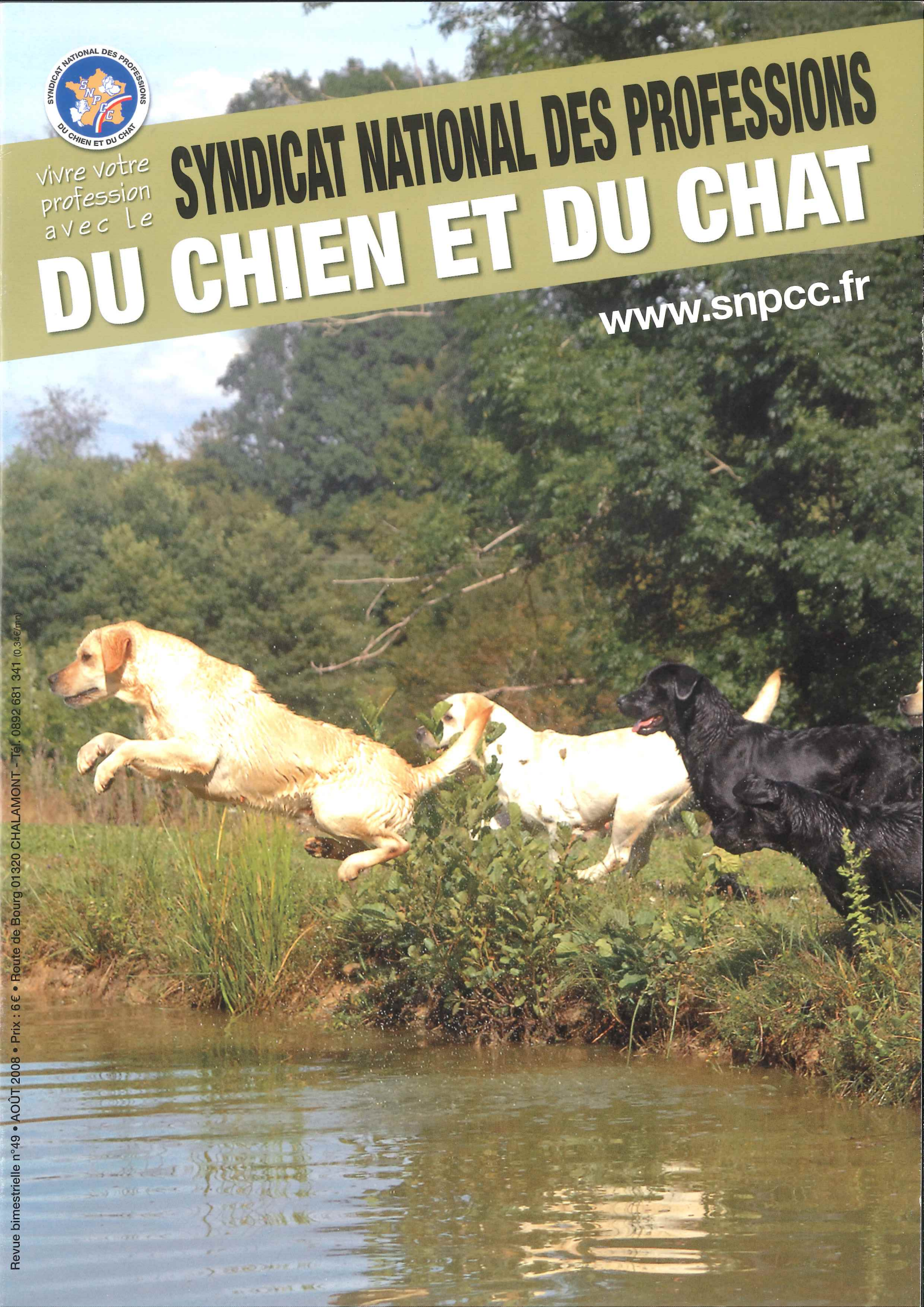

Vivre votre profession avec le

SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONS DU CHIEN ET DU CHAT

www.snpcc.fr

Revue bimestrielle n°49 • AOÛT 2008 • Prix : 6€ • Route de Bourg 01320 CHALAMONT - Tél. 0892 681 341 (0,34€/mn)

Favorita II

Le premier choix pour le toiletteur professionnel

Un investissement rentable!

- **Moteur puissant à faible vibration**
  Il rend votre travail plus agréable et soulage vos articulations.
- **Constance des bons résultats de coupe**
  Grâce à Favorita vous travaillez rapidement et vous êtes satisfaits du résultat.
- **Conçu pour une utilisation en continu**
  Même après une utilisation en continu d'une journée de travail, votre Favorita fonctionne comme au début.
- **Toilettage sans fatigue**
  Grâce à la répartition équilibrée du poids de la tondeuse.
- **Coupe excellente et tête de coupe à longue durée de vie**
  Ce système de tête de coupe unique avec vis d'appoint permet un résultat de coupe excellent et une longue durée de vie des têtes de coupe.

Tondeuses Aesculap depuis 1913

CHADOG
9, rue Léonard de Vinci
17 443 Aytré
Tél : 05 46 43 85 85
www.chadog.fr

JIKA
P.A. la Grignardais
22 490 Pleslin
Tél: 02 96 27 11 20
www.jika.com

B. Braun Vet Care

Veterinary Expertise by B. Braun and Aesculap

www.bbraun-vetcare.com

A-VE08022

Syndicat National des Professions du Chien et du Chat

N°49 - Août 2008

Responsable de la publication
Anne-Marie LE ROUEIL

Conception graphique
Armano Studio
01500 S[T] DENIS EN BUGEY

Imprimerie Cusin
38300 BOURGOIN JALLIEU

Le comité se réserve le droit de refuser toute insertion (d'articles, de publicité, de petites annonces, etc) à caractère tendancieux, sans avoir à justifier de sa décision (en application de la loi de 1881, relative à la liberté de la presse).

Tél. 0892 681 341 (0,34€ TTC/mn)
www.snpcc.fr

HORAIRES DU SECRÉTARIAT
de 9h00 à 12h30
et de 13h30 à 17h30

N° ISSN : 1959-7126

Abonnement
6 brochures : 30 €

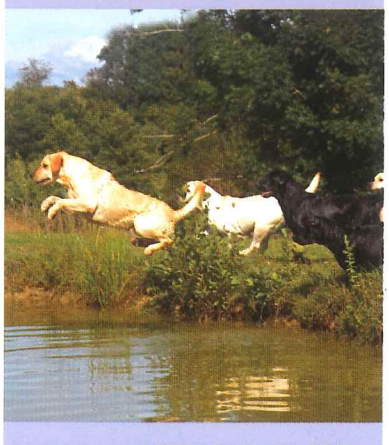

Elevage La Passe de l'Eider
Eleveur-propriétaire A. Marie Le Roueil
Courtoisie Labrador Magazine

Les textes et les illustrations contenus dans le présent document ne peuvent pas être reproduits ou utilisés sans l'accord préalable du SNPCC.

Editorial

EDITO le mot de la présidente

Cher(e)s adhérent(e)s,

La saison estivale bat son plein et le travail de votre syndicat ne se relâche pas malgré la charge professionnelle de chacun des membres de notre comité.

Les décrets et arrêtés renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux continuent d'être discutés. L'évaluation comportementale se met en place progressivement auprès des vétérinaires et la formation des maîtres devraient pouvoir débuter à la rentrée. Notre syndicat a souhaité proposer une formation pour les éducateurs qui souhaiteraient s'engager dans ce processus. Cette formation permet d'homogénéiser la formation des maîtres au niveau national et tire la profession vers le haut. Nous souhaitons marquer notre volonté d'identification claire auprès du public et de la profession vétérinaire. Beaucoup d'entre vous, déjà au courant, nous demandent la date de mise en place. C'est pourquoi nous avons le plaisir de vous informer que nous organisons la première session du C.E.S.C.C.A.M. (Certificat d'Etudes pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement des Maîtres) les 17, 18 et 19 septembre 2008 au CFPPA de Cibeins, site du Lycée agricole de Cibeins, domaine de Cibeins - 01600 Misérieux. Pour tous renseignements, prenez contact avec notre secrétariat.

Je compte sur vous tous pour marquer votre engagement en participant à cette formation mise en place conjointement par la Société Francophone de Cynotechnie et le S.N.P.C.C. Nous continuons à travailler sur sa reconnaissance... votre implication nous y aidera.

En ce qui concerne notre demande d'adhésion à la commission paritaire mixte de la branche des fleuristes, vente et services des animaux familiers couverte par la convention collective nationale du 21 janvier 1997 étendue par arrêté du 7 octobre 1997 dont dépendent nos adhérents, le dossier est en cours.

Les rencontres " Animal et Société " se terminent avec du travail sur la planche ! Ces échanges ont été très fructueux et ont permis aux différents acteurs de la filière, professionnels, associations, scientifiques, d'échanger sur des sujets parfois brulants. Lors de la réunion de clôture du 08 juillet, Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Michel Barnier a annoncé les 34 mesures principales qu'il entendait mettre en place et notamment la création d'une commission nationale qui sera présidée par M.Tuot. Cette commission aura comme mission, entre autres, de travailler sur le suivi de ces rencontres.

Notre syndicat aura sa place et continuera à véhiculer ses valeurs, ses projets,VOS espoirs.

Bonne saison à tous.

Anne-Marie Le Roueil, présidente SNPCC

" Qui n'a pas les moyens de ses ambitions a tous les soucis. "
Talleyrand

VENTE DE CHIOT OU CHATON : NOUVELLE DISPOSITION

Dans le cadre de la loi renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux parue au Journal Officiel le 20 juin 2008, nous vous informons de la modification de l'article L. 214-8 en ce qui concerne les documents obligatoires lors de la vente d'un chiot ou d'un chaton.

Pour toutes les transactions, est désormais obligatoire la remise d'un certificat vétérinaire.

Les décrets et arrêtés d'application sur le contenu ne sont pas encore finalisés.

CEPENDANT,

Notre syndicat, depuis 6 mois, a anticipé cette mesure dans une démarche qualitative en créant des avenants* au contrat de vente. Ils sont sous forme d'examen médical, signés du vétérinaire, de l'éleveur et de l'acheteur. Leur contenu a été visé par le SNVEL (Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral). Il évoluera lors de la parution des textes réglementaires.

Gardons toujours un train d'avance et tirons notre profession vers le haut en fournissant ce document à tous nos acheteurs de chiot ou chaton.

Pour la reconnaissance d'une filière de qualité...

**Pour les adhérents à jour de cotisation 2008*

C.E.S.C.C.A.M.

LE CERTIFICAT D'ETUDES POUR LES SAPITEURS AU COMPORTEMENT CANIN ET ACCOMPAGNEMENT DES MAITRES

Formation proposée par le **SNPCC** et la **SFC** dans le cadre de la loi renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Cette formation permet :

1. D'acquérir toutes les compétences requises pour mettre en place la formation des maîtres délivrant l'attestation d'aptitude obligatoire (mentionnée l'article L211-13-1 du code rural) pour les propriétaires de chiens de la première catégorie et de la seconde catégorie et les chiens mordeurs.
2. De se former afin de pouvoir répondre positivement aux demandes de coopération des vétérinaires évaluateurs.
3. Aux sapiteurs d'être clairement identifiés par la profession vétérinaire.

➜ Le **CESCCAM** se déroule sur 3 jours, avec en fin un QCM de contrôle des connaissances.
Aucun pré-requis n'est demandé.

Il comprend 17 modules :

- ✗ Etre capable de reconnaître l'animal à partir sa race ou son apparence de race et de vérifier son identité.
- ✗ Etre capable de connaître des particularités susceptibles d'influencer les résultats de l'évaluation et son état physiologique.
- ✗ Etre capable de maîtriser les connaissances relatives au comportement du chien.
- ✗ Etre capable d'identifier les situations conflictuelles autour des ressources.
- ✗ Etre capable d'identifier les manifestations de peur.
- ✗ Etre capable d'identifier la prédation.
- ✗ Etre capable de reconnaître les facteurs intrinsèques influençant les manifestations d'agression.
- ✗ Etre capable de reconnaître l'influence extrinsèque intervenant lors du développement susceptible d'influencer des comportements d'agression.
- ✗ Etre capable de reconnaître l'influence extrinsèque des conditions de vis présentes susceptibles d'influencer des comportements d'agression.
- ✗ Etre capable d'identifier les signes de souffrance comportementale.
- ✗ Etre capable de mettre en application des tests d'évaluation du tempérament.
- ✗ Connaître les grandes lignes des théories de l'apprentissage.
- ✗ Etre capable d'organiser les séances pratiques d'éducation dans le cadre de la formation des maîtres.
- ✗ Etre capable de présenter les mesures propres à limiter les accidents domestiques.
- ✗ Etre capable de mobiliser les outils pour communiquer avec le propriétaire du chien.
- ✗ Etre capable d'expliquer la réglementation en cours relative à la détention et à la cession d'un chien.
- ✗ Etre capable d'exposer les connaissances scientifiques relatives au comportement du chien.

Inscriptions ouvertes

Le premier **CESCCAM** est organisé les **17,18 et19 septembre 2008**
par **le CFPPA de Cibeins**
[Site du lycée agricole de Cibeins - Domaine de Cibeins - 01600 Misérieux]
Tél. 04 79 81 30 17

LIEU DE FORMATION :
EPLEFPA Edouard HERRIOT, domaine de Cibeins, 01600 MISERIEUX

CFPPA de CIBEINS
Antenne de Belley

Enseignement agricole
Formations grandeur nature

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

PRINCIPALES MESURES DES RENCONTRES ANIMAL ET SOCIETE

Elaboration et diffusion d'une charte nationale des relations avec l'animal

Extrait du discours de Michel Barnier : *« Ce que je retiens de ces Rencontres, c'est un consensus entre les différents acteurs sur l'importance de l'animal dans notre société et sur le respect que nous lui devons en tant qu'être sensible quelle que soit sa position vis-à-vis de l'homme : animal de compagnie, animal de rente, animal sauvage, nuisible... Cette prise de conscience qui doit être développée dès le plus jeune âge je souhaite que nous l'affichions clairement par l'élaboration et la diffusion d'une charte nationale des relations avec l'animal. Cette charte, qui sera élaborée d'ici la fin de l'année, rappellera en particulier les grands principes existants dans la réglementation française et communautaire, le rôle et les devoirs des différents acteurs, la nécessité de promouvoir les bonnes pratiques et les chartes de qualité ainsi que le besoin d'informer le public sur l'animal ».*

Création d'une commission nationale de suivi des Rencontres « Animal et Société »

« Cette instance, qui sera rattachée auprès du Ministère de l'Agriculture, permettra aux acteurs concernés de suivre l'ensemble des travaux engagés à la suite des Rencontres. Elle rassemblera, à l'instar des groupes de travail réunis pendant ces trois derniers mois, les principaux acteurs de la protection animale en France et sera créée dans les plus brefs délais » souligne Michel Barnier.

Mener des campagnes de communication grand public sur le respect de l'animal

Le besoin de diffusion de connaissance sur l'animal a été au cœur des discussions des groupes de travail. Pour le Ministre de l'Agriculture, il s'agit aussi d'un sujet essentiel : *« Nous nous engageons sur deux volets afin que les propriétaires et futurs propriétaires d'animaux de compagnie soient bien informés de la responsabilité qu'ils prennent lorsqu'ils acquièrent un animal, d'une part en diffusant à la télévision, à partir de l'année prochaine, des campagnes de sensibilisation et d'autre part en distribuant un livret d'information et des responsabilisation à tout nouvel acquéreur d'un animal de compagnie ».*

Moraliser et encadrer le commerce des animaux de compagnie en France et prendre l'initiative d'une harmonisation de ces règles au niveau communautaire

« Ces dernières années, de trop nombreuses dérives ont été constatées par nos services concernant le commerce des animaux de compagnie. Je veux parler des « foires aux chiens », des trafics de chiots mais aussi le cas des ventes entre particuliers qui apparaissent trop opaques et qui manquent trop souvent de lisibilité. C'est la raison pour laquelle je vais prendre par décret, dans les prochaines semaines, les mesures réglementaires nécessaires pour éradiquer ces mauvaises pratiques et permettre un encadrement plus strict du commerce des animaux de compagnie en France » indique Michel Barnier.

Promouvoir l'utilisation des méthodes alternatives à l'expérimentation animale

Sensible à la problématique de l'expérimentation animale, Michel Barnier souhaite que des travaux soient engagés afin de pouvoir dresser un état des lieux des méthodes utilisées sur cette question ; *« Nous avons besoin en France de continuer à développer les solutions alternatives à l'expérimentation animale, je compte ainsi avec la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche confier au GIS[1] une mission pour identifier les secteurs scientifiques pouvant être amenés à mettre en place des solutions alternatives. Nous interviendrons également auprès des comités consultatifs[2] pour lancer une réflexion sur la place de l'expérimentation animale dans l'enseignement supérieur ».*

Améliorer la protection des animaux de ferme

Le groupe de travail n° 3 « Animal, économie et territoires » a travaillé principalement autour de deux grandes thématiques ; l'élevage et l'abattage des animaux de ferme Pour chacun de ces grands volets, le Ministre de l'Agriculture s'engage à développer un levier d'action immédiat pour améliorer la protection animale.

En matière d'élevage : *« Les éleveurs, qui sont - je le rappelle - au contact de leurs animaux tous les jours, sont les premiers soucieux de leur bien-être. Aussi, force est de constater que les cas de négligence sur des animaux de ferme sont causés avant tout par des manifestations de détresse humaine, dues principalement à des problèmes économiques ou familiaux. Par conséquent nous souhaitons anticiper ces cas de négligence, en créant un dispositif d'alerte au niveau départemental, sur ces situations rares d'élevage en détresse ».*

Concernant l'abattage : *« Les personnes travaillant dans les abattoirs, métier qui est par ailleurs très difficile, doit être sensibilisées, formées au respect et à la bientraitance des animaux qu'ils manipulent[3]. C'est la raison pour laquelle nous allons mettre en place un programme pour renforcer la formation à la protection animale à l'attention de l'ensemble des personnes intervenants dans les abattoirs ».*

(1) Groupement d'Intérêt Scientifique « expérimentation animale » (Plate-forme nationale pour le développement de méthodes alternatives à l'expérimentation animale).

(2) La Commission Nationale pour l''Expérimentation Animale (CNEA) pour les aspects réglementaires et l'habilitation des centres de formation, et le Comité National de Réflexion Ethique sur l'Expérimentation Animale (CNREEA) créé en 2005 pour les aspects éthiques.

(3) Le cadre réglementaire implique la présence d'un vétérinaire lors de la mise à mort d'un animal dans un élevage.

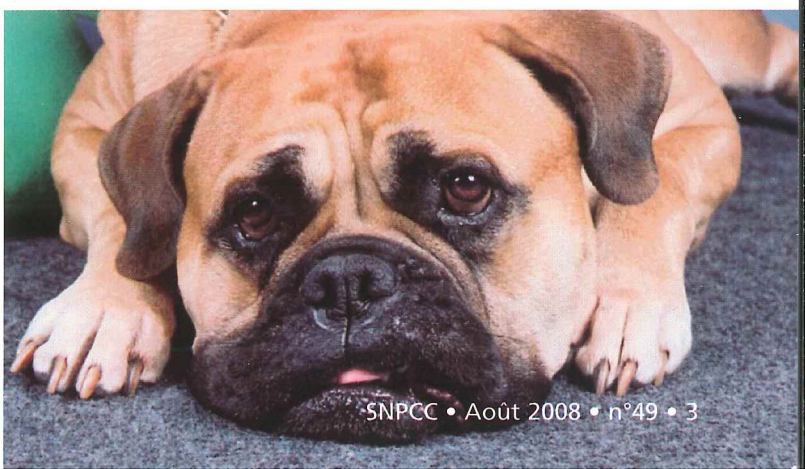

Organisation d'un colloque par la SPA et la SFC
Samedi 13 septembre 2008
de 9h00 à 18h00.

SOCIETE FRANCOPHONE DE CYNOTECHNIE

Thème

« UNE NOUVELLE REFLEXION SUR LA CONDITION ANIMALE : LORSQUE LES SCIENTIFIQUES RENCONTRENT NOS CHERS COMPAGNONS ».

Interventions

- ✓ du **Docteur Melinda MERCKS**, vétérinaire américain ;
- ✓ du **Professeur Bertrand DEPUTTE**, éthologue à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort ;
- ✓ du **Docteur Thierry BEDOSSA**, vétérinaire comportementaliste et président de la Société Francophone de Cynotechnie ;

Sous réserve :

- ✓ **Mme Sonya ETCHEGARRAY**, éducateur canin ;
- ✓ **M. Eric-Debus FERRE**, avocat de la SPA.

Lieu

- ✓ Théâtre de Neuilly
  167 avenue Charles de Gaulle –
  92220 Neuilly Sur Seine (Métro Les Sablons - Pont de Neuilly).

Entrée gratuite. Cocktail à l'heure du déjeuner.

JIKA®

Le Partenaire des Toiletteurs

SIRET : 340 249 796 00038

• Votre livraison conforme à la commande.
• 7 500 références disponibles.
• Livraison sous 48 H.

- Matériel de toilettage
- Tondeuses
- Brosses
- Ciseaux
- Sellerie Cuir
- Sellerie Nylon doublé
- Cosmétiques KHARA
- Cosmétiques EXCELLENCE
- Cosmétiques J.P. HERY
- Cosmétiques PET STUDIO
- Cosmétiques NATUREA
- Cosmétiques ANJU
- Cosmétiques ICC
- Cosmétiques CANYS
- Confection
- Friandises
- Jouets
- Accessoires Chats
- Cages de transports
- Gamelles en tissus, métal et PVC
- Panneaux de chenil
- Présentoirs de magasin

Fabricant - Distributeur

VOS CONSEILLERS

Tél : 02 96 27 11 20
Fax : 02 96 27 10 87
e-mail : jikafrance@wanadoo.fr
Site : jika.com

Agence PARIS
Tél. 01 49 09 94 95

☞ Système informatique pour les salons de toilettage «HÉLÈNE»
☞ Stage de perfectionnement au Toilettage
☞ Etude prévisionnelle d'activité (dossier bancaire et d'aide)
☞ Conseils en développement
☞ Promotions et Déstockages

Catalogue disponible

ARRETE DU 10 JUILLET 2008 RELATIF A LA NOMENCLATURE D'ACTIVITES FRANÇAISE DU SECTEUR DES METIERS ET DE L'ARTISANAT

NOR : ECEA0817123A

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,

Vu le code de commerce, notamment son article R. 123-223 ;

Vu le décret no 98-247 du 2 avril 1998 modifié relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers, notamment son article 7 et son annexe ;

Vu le décret no 2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits françaises ;

Vu l'avis de la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales en date du 21 décembre 2007,

Arrête :

Art. 1er. – La Nomenclature d'activités française du secteur des métiers et de l'artisanat (NAFA, rév. 2) annexée au présent arrêté est approuvée.

Art. 2. – La Nomenclature d'activités française du secteur des métiers et de l'artisanat annexée au présent arrêté constitue, pour les activités pour lesquelles l'immatriculation au répertoire des métiers est requise en application de l'article 7 du décret du 2 avril 1998 susvisé, une adaptation détaillée de la nomenclature d'activités française figurant en annexe du décret du 26 décembre 2007 susvisé.

A ce titre, elle sert également de code complémentaire au sens de l'article R. 123-223 du code de commerce.

Art. 3. – L'arrêté du 8 août 2001 relatif à la Nomenclature d'activités française du secteur des métiers et de l'artisanat est abrogé.

Art. 4. – Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques et le directeur du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 2008.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

J.-P. COTIS

Le directeur du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales,

J.-C. MARTIN

ANNEXE
STRUCTURE DE LA NAFA RÉV. 2

CODE	INTITULÉ DES POSTES DE LA NAFA RÉV. 2
(...)	(...)
96.09Z-P	Toilettage d'animaux de compagnie.

Note d'information

✓ GRATIFICATION DES STAGIAIRES

Depuis le 1er octobre 2007 toute somme versée aux stagiaires par une entreprise du régime agricole quel soit son montant et sa durée doit être soumise à cotisations sociales soit aux taux de droit commun, soit aux taux réduits AS si le stagiaire remplit les conditions prévues.

En effet, l'exonération des cotisations sociales (loi n° 2006-396 du 31 mars 2006) n'est pas applicable au régime agricole.

La loi instituant une franchise de cotisations, l'arrêté du 11 janvier 1978 (30% du SMIC) a été abrogé le 30 septembre 2007. Cet arrêté applicable au seul régime général, avait été étendu par instruction ministérielle aux stages effectués par les élèves étudiants des établissements agricoles.

✓ VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DE 1 000 €

L'article 7 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 permet aux entreprises non assujetties à l'obligation de mise en place de la participation de verser d'ici le 30 juin 2008 à leurs salariés une prime exceptionnelle de 1 000 € bruts maximum, exonérée de toutes cotisations sociales. Son versement est subordonné à un accord négocié déposé à la DDTEFP (Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle).

Cette prime reste soumise aux contributions CSG et RDS (97% du montant à ajouter aux revenus d'activité) ainsi qu'à l'impôt sur le revenu. Cette prime devra, si ce n'est déjà fait, être portée sur la déclaration de salaires du 2ème trimestre 2008.

L'application de cette exonération est notamment subordonnée à la notification à la MSA du montant des sommes versées aux salariés. Ce document, disponible à la MSA, est téléchargeable sur www.msa01.fr et doit être transmis au plus tard avec la déclaration précitée.

✓ NOUVELLE GRILLE DES SALAIRES MINIMA CONVENTIONNELS

La nouvelle grille de salaires s'appliquera aux salaires versés au titre du mois d'avril 2008. Les salaires minima conventionnels de la branche (base 151 h 67) sont revalorisés comme suit :

Niveau	Echelon	Coefficient	Salaire minimal
I	1	100	1.281,00 €
I	2	105	1.295,00 €
II	1	115	1.306,00 €
II	2	120	1.326,00 €
III	1	130	1.337,00 €
III	2	140	1.356,00 €
IV	1	150	1.410,00 €
IV	2	160	1.430,00 €
V	1	200	1.635,00 €
V	2	230	1.735,00 €
VI	A1	260	2.040,00 €
VI	A2	350	2.295,00 €
VI	B1	400	2.448,00 €
VI	B2	450	2.620,00 €
VII		500	2.856,00 €

Compte-rendu

RÉUNION DE COMITÉ

du 17 juin 2008 à Chalamont (01)

Début de la séance à 9h00.

Présents : Mme Le Roueil, MM. Bochard, Daniel, Fonseca, Frey, Laugier et Maletras.

Absents excusés : Mmes Devoize et Pierre, Mm Aynié et Lefebvre.

Mme Le Roueil ouvre la séance en demandant d'excuser le retard de Mme Planche et informe le comité que les sujets liés à la trésorerie seront traités en sa présence.

Le quorum étant atteint, la séance débute en l'absence de Mme Planche.

1 - ENTERINEMENT DES MAILS

- Mail 22/02/08 : Dossier Bildan : La facture de Maître Decker s'élève à 3 409,66 € et il reste à régler la somme de 892,30 € - Somme que nous allons régler afin qu'elle transmette le dossier à Maître Gossweiler. Pour information.
- Mail 29/02/08 : Réponse de Maître Decker à notre demande d'éclaircissements de sa dernière facture. Pour information.
- Mail au bureau 08/03/08 : Notre site internet se "supprime" sur les deux adresses. Pour information.
- Mail 13/03/08 : Rencontre « animal et société » : Appel téléphonique d'un représentant du Ministère de l'Agriculture nous informant que le syndicat ferait partie du groupe 2, à savoir : l'animal dans la ville.

  Mme Le Roueil propose de :
  - Faire un courrier pour reprendre nos propositions (interdiction aux particuliers des petites annonces, gestion de l'élevage, valorisation des formations agricoles...),
  - Se rapprocher des SPA pour leur dire notre souhait que le commerce du chien et du chat soit encadré et dire clairement qu'on ne peut se prétendre éleveur si l'on fait de la revente,
  - Mettre la vidéo des « pays de l'est » sur notre site internet avec accord de la SPA. Vouloir se rapprocher des associations de protection animale est dans la continuité exprimée par notre comité de se positionner clairement sur des pratiques d'élevage qualitatives. Propositions validées.
- Mail 13/03/08 : Congrès CNAMS les 6 et 7 avril 2008 :
  - Demande la participation de cinq de nos membres. Sujets traités : déréglementation de certaines professions, suppression d'obligation de qualification, mise en place des nouveaux modes de formation, libéralisation de la grande distribution, ouverture le dimanche... Important d'être présent le 7 avril car le 6, sera traitée la partie statuaire. Présence de MM. Maletras et Laugier.
- Mail au bureau 13/03/08 : Organisation du secrétariat :
  - Fin du contrat de Melle Le Roueil le 10/05/08,
  - Mme Le Roueil a trouvé un autre contrat aidé à 65 % pour 6 mois. Demande autorisation pour ce nouveau contrat qui prendra effet dès maintenant afin que Nathalie puisse former la nouvelle secrétaire. Nouvelle embauche acceptée.
- Mail 19/03/08 : Rencontre « animal et société » : Dates des quatre réunions (25/03, 15/04, 06/05 et 15/05).

  L'audience du Conseil des Prud'hommes étant prévue le 25/03, alors que nous avons une autre réunion de prévue ce jour là. Merci de préciser qui a la possibilité de s'y rendre. M. Laugier précise s'organiser pour s'y rendre.
- Mail 21/03/08 : Invitation à l'assemblée générale de la MFR de Guilliers (56). Qui peut s'y rendre ? Absence à l'assemblée générale.
- Mail aux personnes présentes à la réunion de comité du 12 février 2008 le 21/03/08 : Demande d'approbation du compte rendu de la réunion de comité du 12 février 2008. Compte rendu approuvé.
- Mail 26/03/08 : Dossier Bildan : audience reportée au 22/04/08. Pour information.
- Mail aux personnes absentes à la réunion de comité du 12 février 2008 le 04/04/08 : Compte rendu de la réunion de comité du 12 février 2008. Pour information.
- Mail 16/04/08 : Dossier Bildan : La prochaine audience a lieu ce mardi 22 avril 2008. Nous n'avons pas reçu de réponse à nos dernières conclusions. Pour information.
- Mail 21/04/08 : Courrier reçu du PRODAF concernant la convention collective nationale des Fleuristes, Ventes et Services aux animaux familiers à laquelle nous voulons adhérer. Pour avis.
- Mail 23/04/08 : Dossier Bildan : Le jugement sera rendu le 24 juin 2008. Pour information.
- Mail 24/04/08 : Besoin d'aide pour une proposition de texte pour mettre en avant notre syndicat
- Mail 25/04/08 : Rendez-vous avec Maître Gossweiller le 19 mai 2008 à 10 heures afin d'étudier la possibilité d'un contrat dans le cadre d'actions que le syndicat pourrait mener. Idées et suggestions seront les bienvenues.
- Mail 30/04/08 : Dossier Decker : Réponse du Bâtonnier de Strasbourg concernant Maître Decker le 09/04/08. Pour information.
- Mail 20/05/08 : Prochaine réunion de comité le 17/06/08 à 9 h 00. Confirmation de présence ou non. Pour information.
- Mail 21/05/08 : Rencontres régionales Animal et Société. Qui peut représenter le syndicat et pour quelle région ?
- Mail 21/05/08 : Qui peut se rendre au Conseil d'Administration de l'EPLEFPA des Combrailles sur le site de Pontaumur le mercredi 28 mai 2008 à 14 heures ? Absence au conseil d'administration.

- Mail 23/05/08 : Composition du comité 2008 : Adresses, Nos de téléphone, Nos de télécopie, Adresses mail. Pour information.
- Mail 30/05/08 : Convocation à la réunion de comité du 17 juin 2008. Pour information.
- Mail au bureau 02/06/08 : Bulletin d'informations concernant Animal et Société. Pour information.
- Mail 02/06/08 : Réponses : Mme le Député Vautrin concernant notre demande de reconnaissance de la profession d'éducateur canin et Réponse du Ministère de l'agriculture sur la représentativité du PRODAF Pour information.
- Mail 04/06/08 : Envoi de deux courriers pour avis :
  - Une convention d'honoraires que nous pourrions établir avec le cabinet de Maître Gossweiler,
  - Le positionnement de la SPA à la suite des rencontres Animal et Société.
- Mail 09/06/08 : Modification de l'ordre du jour de la réunion de comité du 17 juin 2008. Pour information.

2 - DEMISSION DE M. LEFEBVRE

M. Lefebvre ayant des problèmes de santé, sa démission est acceptée.

Le comité rejoint la proposition de M. Lefebvre de proposer M. Laugier comme responsable de la Commission Toilettage du fait qu'il ait deux salariées en toilettage et déjà impliqué dans le dossier des conventions collectives. Il précise ne pas pouvoir assumer la responsabilité de deux commissions. Le comité vote à l'unanimité que Mme Molinie soit responsable de la Commission Education Dressage Comportement. La décision est prise au regard du travail qu'elle a déjà effectué au sein de cette commission.

3 - POINT TRESORERIE

Sera traité à l'arrivée de Mme Planche.

4 - DOSSIER SCHOMMER

Ce point a été traité mais ne sera pas diffusé étant donné qu'il s'agit d'un dossier concernant l'une de nos secrétaires.

5 - DOSSIER BILDAN

Mme Le Roueil explique le déroulement de l'audience du Conseil des Prud'hommes qui a eu lieu le 22 avril 2008 à Riom (63).

6 - DOSSIER DECKER

Nous sommes dans l'attente de la décision du Bâtonnier de Strasbourg.

Un courrier à l'attention de Maître GUILLANEUF va de nouveau être expédié afin d'avoir une confirmation écrite des raisons du non dépôt de la plainte au pénal.

7 - PARTENARIAT AVEC MAÎTRE GOSSWEILER

Le comité approuve les tarifs annoncés pour le partenariat SNPCC / Maître Gossweiler dans le cadre d'un contrat pour mener des actions dans différents dossiers.

Le comité propose que Maître Gossweiler participe à la prochaine assemblée générale et fasse une intervention.

Arrivée de Mme Planche à 10 heures, nous reprenons le point financier.

3 - POINT TRESORERIE

➜ Soldes des comptes

Mme Planche nous annonce les soldes des comptes, à savoir le compte courant : 2 222,23 € et le compte sur livret : 13 812,20 € (mais il faudra faire attention au prélèvement de DESK de 3 500 €). M. Daniel fait remarquer que les comptes vont nous permettre de juste boucler l'année. Il est répondu que, comme chaque année, notre syndicat ne vit que de ses cotisations et boucle toujours pour payer nos salariées.

En ce qui concerne les frais régulièrement prélevés sur le compte courant, Mme Planche dit avoir fait partir un courrier au directeur du Crédit Agricole la semaine dernière. Mme Le Roueil demande à ce que ce courrier lui soit transmis pour classement au secrétariat.

Concernant les frais d'analyse de compte, il s'agit de frais prélevés si le compte est à découvert en date de valeur alors que nous n'avons pas d'autorisation de découvert.

M. Laugier interpelle le comité et leur signale que l'envoi des chèques au Crédit Agricole en Isère est une perte de temps et d'argent et qu'il serait préférable d'ouvrir un compte bancaire et un compte sur livret à Chalamont. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

➜ Promodog

Concernant le dossier Promodog, Mme Le Roueil indique que nous avons reçu le règlement et contrairement à certaines craintes qui avaient pu être exprimées, fait remarquer que grâce à l'intervention de l'huissier les 1 200 € dus ont été réglés. Ce dossier est donc clos.

➜ Brochure

En ce qui concerne les éventuels annonceurs pour la brochure, à savoir AESCULAP et la Sellelrie Vendéenne, Mme Planche propose de les appeler. Le secrétariat par la suite, leur enverra un courrier pour confirmer l'entretien téléphonique et demander le règlement et le film pour vendredi. Le comité demande à ce que cela soit fait durant la réunion. Mme Planche contacte donc la Société AESCULAP et informe le comité qu'il est d'accord pour une insertion en deuxième de couverture. Il réglera par virement bancaire.

8 - LOI RENFORCANT LES MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION DES PERSONNES CONTRE LES CHIENS DANGEREUX

➜ Courrier de la SPA

Le comité donne son aval pour que ce courrier apparaisse dans la brochure.

Lors des rencontres Animal et Société, Mme Le Roueil et les autres membres du comité ayant participé aux réunions régionales, s'aperçoivent que nos demandes rejoignent régulièrement celles des associations de protection animale. Les chiffres diffusés font état d'une moyenne de 70 % de chiens abandonnés qui ont été acquis par le circuit des « particuliers ». Viennent ensuite les chiens achetés en animalerie. La part des chiens achetés auprès d'éleveurs professionnels, reste la moins abondante. Nous avons tous

intérêts à ce que la profession montre son professionnalisme.

➜ Rencontres « Animal et Société »

Mme Le Roueil rappelle que ces rencontres ont été demandées par le Président de la République. Elle indique que la dernière phase concernait les réunions régionales et remercie les membres du comité et/ou adhérents qui nous ont représentés. Généralement, lecture a été faite des différentes propositions, avec ensuite un quart d'heure environ de discussion. Seules les propositions qui ont fait consensus ont été annoncées. Le souci est que certaines étaient très intéressantes mais n'ont pas été retenues sous prétexte qu'un seul représentant l'a refusée !

Un long débat s'installe sur l'importance de tirer la profession vers le haut, avec des installations qui tiennent compte du bien-être animal. Il faut qu'un label soit mis en place et que certains critères soient des « étoiles » pour trouver les minima afin de pouvoir par la suite, relever le niveau.

M. Bochard indique qu'il souhaite travailler sur ce dossier : locaux en priorité pour toucher toutes les structures auxquels nous incluons le contrôle des tares héréditaires.

9 - COMMISSION ELEVAGE

➜ Journée séminaire SFC/SPA « condition animale »

Une discussion s'installe sur les objectifs de cette journée. Nous savons que les éleveurs y seront montrés du doigt car certains ne font pas honneur à notre profession. Cependant, la profession a beaucoup évolué et le comité accepte que le syndicat s'implique lors de cette journée afin d'en discuter.

10 - COMMISSION EDUCATION DRESSAGE COMPORTEMENT

➜ Référentiel de formation

Le comité engage une discussion où il s'étonne que notre professionnalisme n'ait pas mieux été entendu mais on peut regretter que certaines personnes aient porté préjudices à nos actions.

Nous aurions souhaité uniformiser les formations par notre référentiel au regard de objectifs annoncés du gouvernement. Un gros travail a été fait par la commission avec des personnes dont les compétences sont indéniables.

En ce qui concerne les moniteurs de club, M. Maletras précise que certaines compétences dans leur domaine doivent leur être reconnues, ce qu'approuve le comité. Mme Le Roueil fait valoir que certains passent ensuite professionnels.

Concernant les personnes morales pour l'instant prévues dans le projet de décret, notre comité demande à ce que cela ne soit pas possible. Il suffirait qu'une personne morale soit habilitée et toutes les personnes qui dépendent de cette personne morale pourraient dispenser la formation...

11 - COMMISSION TOILETTAGE

➜ Championnat de France de Toilettage et d'Esthétique Canine 2008

Les chiffres financiers n'ont pas encore été transmis. Mme Planche précise ne pas avoir pensé aux congés de Mme Schommer et ne s'est donc pas inquiétée de la présentation du résultat financier. Elle dit avoir des problèmes personnels et dit vouloir démissionner car impossible pour elle d'assumer sa tâche comme il le faudrait.

Mme Planche dit avoir pris contact avec M. Pailhas de Royal Canin, qui a assuré avoir réglé le montant de la location de la salle.

Mme Le Roueil fait lecture du courrier de Ladybel. Le comité prend note de la remarque.

➜ Championnat de France de Toilettage et d'Esthétique Canine 2009

M. Laugier fait valoir que le week-end de cinq jours, et le rapprochement de la date du dernier CFT n'était pas un atout pour ce CFT 2008. Cependant, de part la proximité de notre siège et la position centrale du lieu, il souhaite que le CFT cesse de se déplacer et, à l'image d'autres manifestations, que le site d'Ambérieu reste celui de notre manifestation nationale. Accord du comité.

Mme Le Roueil avance qu'il serait intéressant que les sponsors précisent leurs engagements liés aux récompenses préalablement au Championnat pour informer et motiver les candidats. M. Daniel propose que les stands soient réservés et réglés un mois avant le championnat. Il faudrait envisager l'octroi d'une remise pour la réservation des stands effectuée avant le 30 janvier 2009 mais accompagnée d'un acompte de 20 %. A l'inverse, toute demande de stand dans les 30 jours avant le championnat sera majorée de 20 %. Accord du comité.

M. Laugier demandera à la commission toilettage les possibilités de mise en place de ces demandes du comité.

➜ Rencontre FNFF

Lors du congrès de la CNAMS, MM. Maletras et Laugier ont fait connaissance du Président de la Fédération Nationale des Fleuristes de France et de son secrétaire général. Des discussions ont été engagées en ce qui concerne les conventions collectives des fleuristes et services animaliers dont dépendent une partie de nos adhérents (toiletteurs, pensionneurs, éducateurs). Nos représentants se sont étonnés que le PRODAF, qui a toujours représenté dans les différents ministères les animaleries et la grande distribution, signe les conventions pour ces professions. Le PRODAF ne s'est par ailleurs jamais signalé auprès de nous en ce qui concerne son rôle de négociateur pour des professions relevant d'activités reconnues comme étant de la compétence de notre syndicat, et en aucune façon du PRODAF. Le comité décide qu'une demande d'adhésion sera adressée en conséquence au Ministère du Travail.

➜ Entrevue PRODAF

Au regard du dossier des conventions collectives, une réunion s'est tenue le 28 mai avec la F.N.F.F. Le lendemain une entrevue a été envisagée avec le Président du PRODAF, M. Sillon. Etaient présents à ses côtés, son secrétaire général administratif, Mme Sylvie Lormand, collaboratrice de M. Sillon et présidente de la commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP)

pour le collège des employeurs mais aussi Mme Georgel pour Prestanimalia. Cette entrevue était conduite par M. Farcy président de la FNFF afin de trouver un terrain d'accord entre nos deux syndicats. Notre syndicat a clairement exprimé qu'en aucun cas le PRODAF ne s'est jamais exprimé pour les professions que nous représentons et qu'ils ne peuvent prétendre défendre des professions artisanales comme le toilettage. M. Sillon a affirmé représenter l'ensemble de la filière, ce que notre syndicat ne peut accepter. Il nous a été proposé d'intégrer le PRODAF comme l'a fait Prestanimalia. Sans vouloir s'étendre sur la légitimité de cet organisme d'une part et son affiliation au PRODAF d'autre part, nous avons exprimé notre opposition à cette solution relevant particulièrement l'incongruité de cette proposition au regard du passé respectif de nos deux syndicats. Certains membres du comité s'étonnent de la présence de Prestanimalia. Mme Le Roueil explique qu'ils auraient adhéré au PRODAF et que nous n'avons pas manqué de marquer notre étonnement quant à ce rapprochement qui, en ce qui nous concerne, va à l'encontre des intérêts et attentes des toiletteurs que nous représentons. Le comité demande à poursuivre ce dossier, le PRODAF ayant en tout temps uniquement représenté les animaleries.

12 - F. N. S. E.A.

Mme Le Roueil fait remarquer que nous devrions nous rapprocher de la F.N.S.E.A aucun syndicat des professions que nous représentons n'étant adhérent chez eux. Le comité pense qu'il est souhaitable de prendre contact avec cette fédération afin d'en connaitre les conditions d'adhésion.

13 - REUNION A L'ENV DE MAISONS ALFORT "CHIENS DANGEREUX"

Mme Le Roueil et Mm Maletras et Fonseca étaient présents. M. Fonseca fait remarquer le manque d'échanges entre les invités et la salle. Aucune autre remarque particulière sur cette réunion.

14 - COMMISSION INTERNET

➜ Mise en ligne du site

Le site mis en ligne était journalièrement effacé. Nous avons donc pris contact avec l'informaticien qui nous a conseillé de changer notre mot de passe. Ceci étant fait, les problèmes ont cessé...

➜ Formations privées

Le comité donne son aval pour que les formations privées apparaissent sur le site internet du syndicat.

Fin de la séance à 16 h 30.

Anne Marie Le Roueil,
Présidente.

Tondeuse ANDIS AGR+

Tondeuse Professionnelle Andis sur accus, livrée complète dans sa valise, avec batterie, bloc secteur chargeur et tête de coupe n°10 (1,5 mm) burette d'huile. Autonomie de la batterie en pleine charge, 45 minutes. Bloc secteur chargeur très performant, charge lente, charge rapide, touche de régénération.

Il est vendu, en accessoires, non fourni avec cette valise, un cordon secteur qui transforme cette machine en tondeuse secteur 220 volts.

Pour chiens de toutes races, grand choix de tête de coupe disponible

Garantie pièces et main d'œuvre sauf pièces de frictions (tête de coupe, charbons doigt d'entrainement et casse)

SAREF

Rue de Fleurenne - ZI Blanquefort
33290 BLANQUEFORT
Tél. 05 56 95 51 61 - Fax 05 56 35 86 87
e-mail : saref@nerim.fr

***Liste de nos grossistes sur demande**

Chiens dits « dangereux »

… Courrier du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales, Cabinet du Ministre

Paris, le 27 juin 2008

Madame la Présidente,

Vous avez sollicité un entretien auprès de Madame Michèle Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales, afin de débattre de la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renfonçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Madame le Ministre vous remercie de votre démarche.

Malheureusement, les contraintes de son agenda, particulièrement chargé, ne lui permettent pas de réserver une suite favorable à votre demande d'audience.

Toutefois, Madame le Ministre vous propose de rencontrer, à son Ministère, Monsieur Laurent Touvet, Directeur des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques, ou l'un de ses collaborateurs.

Dans la perspective de cette rencontre, son Cabinet ne manquera pas de prendre votre attache, afin de convenir de la date et des modalités de cette entrevue. (...)

… Courrier de M. Lionnel Luca, Député de la Nation, Vice Président du Conseil Général des Alpes Maritimes

Madame La Présidente,

Faisant suite à mon intervention auprès de Monsieur Michel BARNIER, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche concernant les compétences professionnelles des éducateurs canins, j'ai l'honneur de vous transmettre copie de la réponse qu'il m'a adressée.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Madame La Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. (...)

... Courrier de M. Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche à M. Lionnel Luca, Député des Alpes Maritimes

Paris, le 10 juin 2008

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur les compétences professionnelles des éducateurs canins. Vous avez été saisi sur ce thème par Madame Le Roueil, Présidente du Syndicat National des Professions du Chien et du Chat (SNPCC).

Dans le cadre de la réflexion tenant à l'application de la loi renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux, Madame Le Roueil a eu l'occasion de soutenir auprès de mes services que la mise en œuvre des dispositions tenant à la formation des propriétaires de chiens et à la délivrance de l'attestation d'aptitude prévue pour la détention des chiens de première et de deuxième catégorie doit être dévolue aux professionnels de l'éducation canine. L'amendement proposé à l'article 2 bis A n'a pas fait l'objet d'un vote favorable des députés en deuxième lecture, le 15 mai dernier.

J'ai bien noté son argumentaire s'agissant de la responsabilité que devra assurer le formateur à l'égard des maîtres pour la délivrance de l'attestation donnant les garanties nécessaires à la détention des chiens potentiellement dangereux.

La proposition qu'elle soutient pour limiter aux éducateurs canins professionnels titulaires d'un certificat de capacité la délivrance de la formation de son attestation d'aptitude devra être évaluée avec les services du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales et vis-à-vis de la législation existante, dans le cadre de l'élaboration des décrets d'application de l'article concerné de la loi.

Je souhaite vous confirmer que je considère le SNPCC comme un acteur incontournable pour la mise en œuvre du nouveau dispositif prévu dans la loi suscitée et ce syndicat professionnel sera consulté pour la rédaction des décrets d'application.

Ma conseillère parlementaire, Véronika Levendoff (...) reste bien entendu disponible pour tout contact que vous jugerez utile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. (...)

... Courrier de M. Hervé Gaymard, Député, Président du Conseil Général de la Savoie

Albertville, le 12 juin 2008

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt de votre courrier du 22 mai dernier, ainsi que de la copie de votre correspondance à Madame Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales.

S'agissant des préoccupations qui sont les vôtres, je vous informe être intervenu dans le sens que vous souhaitez.

Bien évidemment, je ne manquerai pas de vous faire connaître les suites qui pourront être réservées à mes démarches.

Dans l'attente et demeurant votre dévoué, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées. (...)

... Courrier de M. Franck Reynier, Député de la Drome, Maire de Montélimar

Montélimar, le 20 juin 2008

Madame la Présidente,

Vous avez souhaité appeler mon attention sur la loi renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux, et je vous en remercie. En particulier vous soulignez l'importance du rôle des éducateurs canins professionnels dans la formation des maîtres.

Sensible à votre préoccupation, j'ai pris l'attache de Madame Michèle Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, l'invitant à clarifier une situation qui risque de créer des interférences entre les compétences des éducateurs professionnels et celles des moniteurs intervenant dans le cadre associatif.

Je ne manquerai pas de vous tenir informée des suites qu'elle voudra bien réserver à ma démarche (...).

... Courrier de M. Etienne Mourrut, Député du Gard, Maire de Le Grau du Roi

Le Grau du Roi, le 24 juin 2008

Madame La Présidente,

J'ai le plaisir de vous adresser copie de la réponse à ma question écrite n° 1575 publiée au Journal Officiel du 17 juin dernier et concernant au groupe de travail mis en place pour formuler des propositions complémentaires relatives la loi 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et la protection des animaux.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame La Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Question publiée au JO le 31 juillet 2007

Question n° 1575 de M. Mourrut Etienne (Union pour un Mouvement Populaire – Gard) au Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales :

Monsieur Etienne Mourrut attire l'attention de Mme la Ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales sur le groupe de travail mis en place pour formuler des propositions complémentaires relatives à la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux. Il la remercie en effet de bien vouloir lui communiquer l'avancement des travaux et éventuellement les conclusions du groupe de travail. De plus, il la remercie de bien vouloir lui indiquer quelles propositions entendrait prendre le Gouvernement au vu de l'activité de ce groupe.

Réponse publiée au JO le 17 juin 2008

Issu pour partie des propositions formulées par le groupe de travail visé par le parlementaire, le projet de loi renforçant les mesures de préventions et de protection des personnes contre les chiens dangereux est en cours d'examen par le Parlement. Il met l'accent sur la prévention et la responsabilisation des propriétaires ou détenteurs de chiens susceptibles d'être dangereux. C'est ainsi que les propriétaires ou détenteurs de chiens de première et de deuxième catégorie (chiens d'attaque et de défense) devront obtenir un permis de détention délivré par le maire au vu de pièces justifiant notamment de l'obtention d'une attestation d'aptitude et de la réalisation d'une évaluation comportementale du chien. Par ailleurs, les morsures occasionnées par des chiens, quels qu'ils soient, devront faire l'objet d'une déclaration obligatoire pour les chiens mordeurs, leurs maîtres devront suivre une formation et obtenir l'attestation d'aptitude. En outre, les cessions de chiens entre particuliers seront mieux contrôlées car obligatoirement accompagnées d'un certificat du vétérinaire. Les agents de surveillance utilisant des chiens dans l'exercice de leur profession devront avoir obtenu préalablement un diplôme spécifique à cette activité.

… Courrier de M. Jean-Pierre Dupont, Député de la Corrèze, Conseiller Général du Canton de Bort les Orgues

Paris, le 25 juin 2008

Madame la Présidente,

Par lettre du 22 mai 2008, vous avez appelé mon attention sur l'agrément des personnes habilitées à former les propriétaires de chiens dangereux. Vous trouverez ci-jointe copie de la question écrite que j'adresse sur ce point au Ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales.

Je ne manquerai pas de vous faire part de la réponse qui sera apportée à cette question dès sa parution au Journal Officiel.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes hommages. (...)

Courrier de M. Jean Dupont, Député de la Corrèze

Paris, le 25 juin 2008

Question écrite

M. Jean-Pierre Dupont, député de la Corrèze, appelle l'attention de Mme la Ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales sur l'agrément des personnes habilitées à former les propriétaires de chiens dangereux. La loi renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux, définitivement adoptée par le Parlement le 12 juin 2008, dispose que le propriétaire ou le détenteur d'un chien mentionné à l'article L211-12 du code rural devra être titulaire d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents. Le décret fixant le contenu de la formation et les modalités d'obtention de l'attestation d'aptitude déterminera également les conditions d'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude. Il semblerait qu'il soit envisagé, pour dispenser cette formation, d'agréer non seulement les éducateurs canins, intervenant, eux, dans le cadre associatif. Les professionnels de l'éducation canine s'inquiètent de ce projet qui pourrait créer des disparités dans la qualité de la formation dispensée aux maîtres et qui pourrait, à terme, faire courir des risques aux personnes. Par ailleurs, ils mettent en avant que leur profession est bien largement représentée (1000 éducateurs canins répartis sur l'ensemble du territoire) pour prendre en charge, à elle seule, la formation des quelques 300 000 propriétaires de chiens dangereux. En conséquence, il lui demande de lui indiquer ses intentions en la matière.

… Courrier de M. Rémi DELATTE, Député de la Côte-d'Or

Paris, le 9 juillet 2008

Madame la Présidente,

Tout d'abord, je tiens à vous adresser mon soutien dans vos activités et les actions que vous menez. (…)

Cette loi désormais entrée en vigueur, soumet le propriétaire ou le détendeur d'un chien de première ou deuxième catégorie à la possession d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents. C'est une décision, à mon sens tout à fait sage et adapté à la situation.

Il reviendra au Conseil d'Etat d'identifier les individus qualifiés pour mener à bien cette mission. (…)

Vip du domaine de Cibeins
Crédit photos Marine Thery

L'enrichissement des pedigrees est annoncé pour la fin de l'année

La société centrale canine s'apprête à mettre en circulation un nouveau type de pedigree, plus riche en informations propres à faciliter le travail des éleveurs et des utilisateurs. Ce document, dont l'édition va débuter à titre expérimental, exprimera la traçabilité sanitaire, morphologique et comportementale, autant de garanties de qualité valorisantes pour le chien de race français.

Document essentiel pour prouver l'appartenance d'un chien à une race, le pedigree, dans sa version actuelle, ne comporte que des informations relatives à la généalogie du sujet. S'inspirant du modèle allemand, la Société Centrale Canine (SCC) a initié en 2001 puis finalisé l'an dernier un travail de réflexion sur l'enrichissement des pedigrees, visant à y intégrer davantage d'informations d'ordre sanitaire notamment. Le but est de faire de ce papier un véritable outil de travail pour les éleveurs et les utilisateurs.

Michel Mottet, président de la commission élevage de la SCC, a détaillé ce programme d'enrichissement, déjà présenté aux responsables de clubs de race début avril, lors de l'assemblée générale de la SCC, le 23 mai, à Paris.

Trois pôles d'informations

A la différence des pedigrees allemands, édités par les clubs de race, la SCC a travaillé sur un modèle universel, applicable à l'ensemble des races. Trois pôles d'informations ont été retenus : l'ADN, la santé et les performances, en travail et en exposition. Toutes ces nouvelles informations seront mentionnées pour le sujet lui-même mais aussi pour ses ascendants, sur trois générations. Pour recueillir les informations, la SCC se basera sur ses propres bases de données et sur les résultats envoyés par les clubs de race et les laboratoires de génétique, un contrat étant pour cela en cours d'établissement avec les trois principaux laboratoires français.

« La SCC a travaillé sur un modèle universel de pedigree, applicable à l'ensemble des races. »

La mise à jour des informations se fera régulièrement avec intégration systématique des nouveaux résultats dans la base de données de la SCC au fur et à mesure de la réception de nouveaux éléments. La SCC a précisé que l'édition d'un pedigree actualisé serait possible sur demande, les tarifs demeurant inchangés par rapport à l'existant.

Finalisation prévue pour 2009

Au niveau présentation, la commission élevage a choisi de maintenir le format A4 actuel et d'utiliser des abréviations pour la santé et les performances, chaque pedigree étant accompagné d'un document les définissant. Le choix de la couleur (caractères noirs pour les données sur l'identification, vert pour la santé, rouges pour les performances en travail) est une nouveauté. Après une mise en place expérimentale sur quelques races, de juin à septembre 2008, l'édition des premiers pedigrees enrichis débutera en octobre. L'extension progressive à toutes les races est prévue dans le courant de l'année 2009.

Maud LAFON

Source : La Dépêche Vétérinaire n° 993 du 14 au 20 juin 2008

Vip du domaine de Cibeins
Crédit photos Marine Thery

Les facteurs de risque de l'agressivité canine

Prévention - L'agressivité est un comportement normal chez le chien mais qui peut devenir pathologique sous l'influence de facteurs de risque particuliers. (...)

La présence de chiens adulte est bénéfique pour le développement comportemental du chiot car il peut observer leurs interactions.

« Les facteurs d'agressivité chez un chien peuvent être le fait d'influences internes (affection comportementale ou organique) ou environnementales (développement comportemental, éducation, dressage, conditionnement) », a précisé Isabelle Vieira, chargée d'enseignement et de consultation en pathologie du comportement à l'école vétérinaire d'Alfort, lors du colloque du GECC*, le 12 avril, à Avignon.

« Il y a très peu d'affections comportementales "*génétiques*" et parmi les affections organiques responsables d'agressivité, on note des lésions du cerveau, des organes des sens, certaines maladies douloureuses ou endocriniennes (diabète, hypothyroïdie, syndrome de Cushing) », a ajouté notre consœur.

Les influences externes ou environnementales sont incriminées beaucoup plus fréquemment. On distingue trois catégories : facteurs de développement, facteurs éducatifs, facteurs relationnels.

Interactions homme-chiot

Le développement comportemental du chiot se poursuit jusqu'à 4, voire 6 mois, pour les races géantes. Au cours cette période, le chiot apprend les autocontrôles, la communication et les règles de vie sociale, découvre le milieu. La présence de chiens adultes est bénéfique car le chiot peut observer leurs interactions. Une mère équilibrée, via une sélection adaptée, et un milieu riche en stimulations, constituent le socle d'une bonne socialisation du chiot. Une mauvaise socialisation risque de se traduire par le développement de peurs multiples, par manque de référence, des difficultés de communications avec les autres chiens, un manque d'autocontrôles. « Il est primordial de créer de vraies interactions entre le chiot et l'homme au cours de cette période de socialisation », a insisté l'intervenante. Autres facteurs de risque d'agressivité, ceux liés à une mauvaise éducation et à des conditionnements défavorables, c'est-à-dire tout ce qui va s'ancrer dans la mémoire du chien au cours du temps, ce qui va constituer son expérience de vie et forger son tempérament.

Dressage au mordant

Un comportement agressif qui apporte un avantage au chien (la personne agressée recule ou le chien est rassuré quand il grogne) est renforcé. « L'agressivité se nourrit d'anxiété, se nourrit de renforcement », a précisé Isabelle Vieira. Ainsi, une phobie post-traumatique naît d'un conditionnement associatif et s'installe définitivement par renforcement. Concernant le dressage au mordant, elle a souligné son innocuité s'il est réalisé par un conducteur compétent mais a ajouté qu'il était la source d'instrumentalisation et d'agressions assurées s'il était mal encadré. Le troisième type de facteurs de risque est représenté par les facteurs relationnels liés aux conditions de vie du chien. Sans forcément aller jusqu'à la maltraitance, toute relation incohérente entre le chien et sa famille fluctuante ou ambivalente, est potentiellement génératrice d'agressivité. « Ces troubles relationnels sont au cœur de la problématique actuelle car 80 % des morsures ont lieu dans le cercle familial », a rappelé notre consœur. Anxiogène pour le chien, l'instabilité relationnelle se renforce quand le maître répond de façon inadaptée aux menaces émises par le chien (persistance d'une sanction, ordre illisible). Dans tous les cas, le chien cherche toujours à s'adapter, et les premières menaces sont normales, car le chien est en quête de réponses cohérentes de la part des maîtres. Il utilise simplement son répertoire pour clarifier la relation. « On distingue deux types de chiens agressifs : les dangers publics, quand le chien est "mal construit" en raison d'un trouble de développement comportemental (agressivité intrinsèque, chiens au tempérament agressif), et les dangers privés, en cas de trouble relationnel chien – famille (agressivité extrinsèque totalement dépendante du mode relationnel) » a conclu Isabelle Vieira.

Maud LAFON

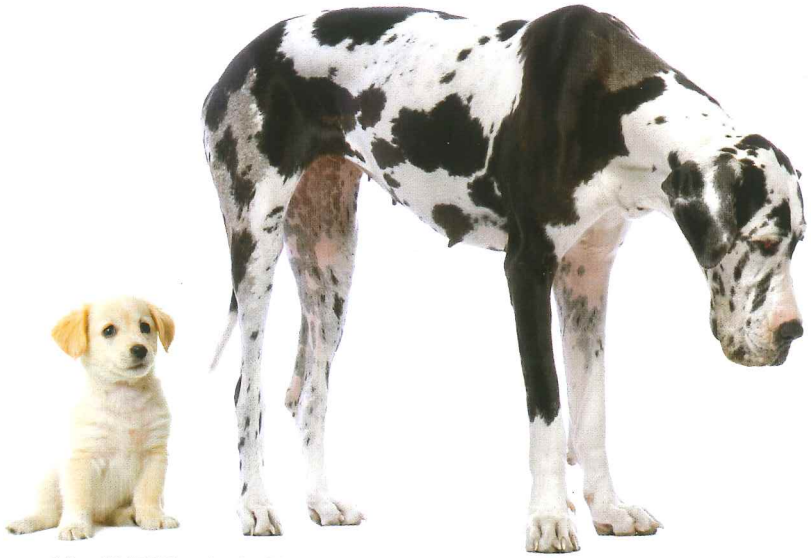

Source : La Dépêche Vétérinaire n° 994 du 21 au 27 juin 2008

Les incidences du nouveau SMIC

A compter du 1er juillet 2008, le SMIC horaire est fixé à 8,71€, soit 1 321,05€ mensuels pour une base hebdomadaire de 35 heures.

	Rémunération minimale des apprentis (base 35 h et 39 h)								
	1ère année			2ème année			3ème année		
		35 h (1)	39 h (2)		35 h (1)	39 h (2)		35 h (1)	39 h (2)
< 18 ans	25 %	330,26 + CD*	368,00	37 %	488,79 + CD*	544,64	53 %	700,16 + CD*	780,15
18 à 20 ans	41 %	541,63 + CD*	603,52	49 %	647,31 + CD*	721,28	65 %	858,68 + CD*	956,79
21 ans et plus	53 % (3)	700,16 + CD*	780,15	61 % (3)	805,84 + CD*	897,91	78 % (3)	1 030,42 + CD*	1 148,15

(1) En cas de RTT depuis le 16 juin 1998, les employeurs peuvent être redevables d'un complément différentiel au titre de la garantie de rémunération prévue par la loi Aubry II.

(2) + bonification (repos, sauf accord permettant d'y substituer une majoration de salaire) repos pour les heures supplémentaires effectuées au-delà de 35 h et jusqu'à 39 h.

(3) En pourcentage du minimum conventionnel le plus favorable.

** Seulement valable si apprentis ou employés auparavant.*

ProDen PlaqueOff™ Animal

pour des dents et des gencives plus saines

Elimine la Mauvaise Haleine, la Plaque Dentaire et le Tartre

L'utilisation quotidienne de Proden PlaqueOff Animal améliore éfficacement la santé bucco-dentaire. À la différence d'autres procédés de contrôle de plaque dentaire, Proden PlaqueOff Animal agit au travers du système vasculaire. Il empêche la plaque dentaire d'adhérer aux dents et ramollit les depots de tartre. Les améliorations apparaissent dès la 3ème semaine d'utilisation. La mauvaise haleine disparaît : le premier signe de l'amélioration de la santé orale et de son efficacité contre la plaque dentaire. Puis dans un second temps le tartre existant se ramollit et se détache. Proden PlaqueOff Animal est un produit entièrement naturel. Un type d'algue spécifique testé cliniquement ayant prouvé ses effets bénéfiques sur l'hygiène orale. Il se présente sous la forme de granules et est facile à rajouter au repas sec ou humide. Le dosage n'est que d'une cuillère par jour, selon la taille de l'animal, et un pot de 40g dure jusqu'à 8 mois.

Contacter votre vétérinaire ou buccosanté pour plus d'information ou renvoyer votre commande avec votre règlement : 24.60€ frais de port inclus (France Métropolitaine).

• Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de sarl buccosanté • Par carte bancaire

CARTE BANCAIRE

N° Carte

Date d'expiration — Les 3 derniers chiffres au dos de la carte

Nom

Adresse

Code Postal — Ville

N° Tel — Email

Signature Obligatoire

Sarl buccosanté, Le jas Neuf, Lot 16, 83480 Puget Sur Argens, Tél. : 0494191546, Fax : 0494190855, e-mail : info@buccosante.com

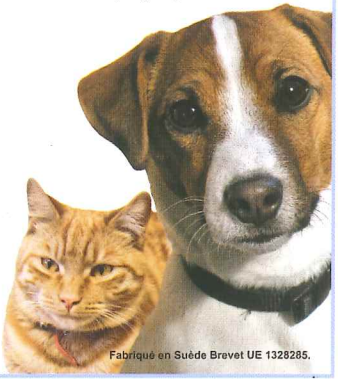

Fabriqué en Suède Brevet UE 1328285.

buccosanté pour des bouches saines

siret n°491 599 447 00010

Rétinopathie multifocale

Coton de tuléar
Montagne des Pyrénées
Mastiff et Bullmastiff

ANTAGENE annonce la commercialisation de deux tests génétiques

Lyon, France, 1er juillet 2008

Le laboratoire ANTAGENE commercialise deux tests génétiques permettant de dépister la rétinopathie multifocale ou canine multifocal retinopathy (CMR) chez le Coton de Tuléar, Montagne des Pyrénées, Mastiff et Bullmastiff.

La rétinopathie multifocale se caractérise par des lésions et un décollement de la rétine en plusieurs endroits, empêchant la rétine de fonctionner normalement. Cette maladie oculaire se développe à partir de 4 mois et progresse lentement avec une grande variabilité dans l'expression clinique. L'étendue des symptômes reste assez mal connue actuellement. Le chien peut ne présenter aucun problème apparent de vision comme il peut devenir aveugle. Cette pathologie héréditaire est homologue d'une maladie humaine nommée dystrophie vitelliforme ou maladie de Best.

Cette pathologie oculaire est due à deux mutations différentes dans le gène VMD2 (vitelliform macular dystrophy 2) correspondant donc à deux formes génétiques différentes de la maladie CMR1 et CMR2 :

- le test CMR1 détecte la mutation responsable de la maladie chez le Montagne des Pyrénées, Mastiff et Bullmastiff,
- le test CMR2 correspond à la seconde mutation présente chez le Coton de Tuléar.

La fréquence de chiens porteurs de ces mutations est de l'ordre de 5 à 20% selon les races. Une évaluation précise est en cours pour chaque race concernée.

Ces deux nouveaux tests génétiques autorisent un diagnostic très précoce de la maladie bien avant l'apparition des premiers signes cliniques. Grâce à ces tests, les éleveurs peuvent également dépister très tôt les chiots porteurs sains, sélectionner les reproducteurs, adapter les croisements afin d'éviter de produire et de vendre des chiots atteints de rétinopathie multifocale.

Des informations complètes concernant ce test et les modalités pour le commander sont disponibles sur le site web d'ANTAGENE : www.antagene.com
(rubrique Chien et rubrique Commander)

Contact : Marion Descamps (contact@antagene.com)

ANTAGENE
Le spécialiste des tests génétiques chien/chat

ANTAGENE est une société de biotechnologie dont les principales missions sont de développer et de commercialiser des tests génétiques pour dépister les maladies génétiques les plus graves chez le chien et le chat. Les principaux utilisateurs de ces tests sont les éleveurs, les vétérinaires et les propriétaires de chien et de chat de race. ANTAGENE propose déjà, sous forme de prestation de services, des tests génétiques pour dépister des maladies oculaires, rénales, cardiaques, neuromusculaires ou métaboliques chez le chien et le chat, et une carte d'identité génétique pour vérifier les parentés, certifier les pedigrees et garantir l'origine des chiens et chats de race.

Les services d'ANTAGENE reposent sur les compétences et le savoir-faire d'une équipe de chercheurs, ingénieurs et techniciens, et sur un laboratoire d'analyses équipé des techniques les plus modernes en génétique moléculaire, génomique animale et bioinformatique.

ANTAGENE conduit également des programmes de recherche sur les maladies génétiques les plus graves pour la santé et le bien-être du chien et du chat avec l'objectif de développer de nouveaux tests génétiques et d'améliorer les tests existants. Cette recherche est conduite en collaboration avec des laboratoires académiques, des universités et des écoles vétérinaires en Europe et aux Etats-Unis en s'appuyant sur un réseau de vétérinaires spécialisés. Ces programmes de recherche sont menés également en étroite association avec les clubs de race et les éleveurs.

ANTAGENE – Laboratoire de recherche et d'analyses spécialisé en génomique animale
Immeuble Le Meltem - 2, allée des Séquoias - 69760 Limonest - France
Tél : 33 (0)4 37 49 90 03 - Fax : 33 (0)4 37 49 04 89 - www.antagene.com - antagene@antagene.com

Le comité et ses membres

SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONS DU CHIEN ET DU CHAT

Anne-Marie Le Roueil
Présidente

François Maletras
Vice-président

Jean-Louis Aynie
Secrétaire

Karine Devoize
Vice-secrétaire

Virginie Planche
Trésorière

Serge Laugier
Vice-trésorier

Jean-Claude Fonseca

Alain Frey

Catherine Pierre

Cédric Bochard

Roger Daniel

Vend appareil INSEMINATION CANINE

Mode d'emploi pour insémination artificielle canine toutes races. Brevet d'invention national I.N.P.I. Médaille de bronze en 2001 concours l'Epine. Nouveau modèle facile d'emploi.

Modèle n°1 de 1 à 3 kilos
Modèle n°2 de 4 à 10 kilos
Modèle n°3 de 10 à 60 kilos

Ces appareils sont vendus séparément, plus sonde d'insémination.

ELEVAGE
COCKER SPANIELS
ENGLISH TRICOLORES
ET TOUTES COULEURS

M. René LEROYER
Le Jarrosay
Saint Cyr du Bailleul
50720 BARENTON

Tél./Fax 02 33 59 47 93

SIRET 402 725 535 00015

Elevage La Passe de l'Eider - Eleveur-propriétaire A.Marie Le Roueil - Courtoisie Labrador Magazine

SOMMAIRE

EDITORIAL
Le mot de la Présidente 1

CESCCAM 2

ANIMAL ET SOCIÉTÉ
Principales mesures 3

COLLOQUE SPA SFC
Une nouvelle réflexion sur la condition animale 4

ARRÊTÉ DU 10 JUILLET 2008 5

NOTE D'INFORMATION
Gratification des stagiaires 5
Versement d'une prime exceptionnelle de 1000€ 5
Nouvelle grille des salaires minima conventionnels ... 5

RÉUNION DE COMITÉ
Compte-rendu 6

CHIENS DITS « DANGEREUX » 10

SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE
L'enrichissement des pedigrees 13

LE COIN VETO
Facteurs de risque de l'agressivité canine 14

APPRENTISSAGE
Les incidences du nouveau SMIC 15

RÉTINOPATHIE MULTIFOCALE 16

Race unique, **nutrition ciblée.**

Éleveurs
Clubs canins
Pompiers • Armée
Chiens guides d'aveugles et d'handicapés

LES PROFESSIONNELS FONT CONFIANCE À
ROYAL CANIN

Royal Canin lance une nouvelle gamme dédiée aux Chiens de Race.

BREED HEALTH NUTRITION propose des aliments et programmes sur mesure pour 14 races. Teckel, Cocker, Cavalier King Charles, Labrador Retriever, Berger allemand, Bulldog anglais, Boxer... Retrouvez vite l'aliment nutritionnel spécialement formulé pour votre chien en animaleries, jardineries, magasins de bricolage, libres-services agricoles et chez les toilletteurs.

N°Azur 0 810 830 800
PRIX APPEL LOCAL

www.royalcanin.fr

ROYAL CANIN
BREED HEALTH NUTRITION

La Nutrition sur mesure pour Chiens de Race.

wonderful © Labo · © Lanceau · 12/2007